



ville d'Annay

Annexe de "La Vie Annaysienne"

COMPTE-RENDU



RÉUNION DU 24 SEPTEMBRE 2015

Présents :

Monsieur TERLAT Yves
Madame MOREN Michèle
Monsieur DANCOISNE Albert
Madame DUPAYAGE Angèle
Monsieur CHATELAIN Lucien
Madame BEAUCOURT Astrid
Madame DELANNOY Nathalie
Monsieur DEDOURGE Tony
Monsieur GAPENNE Marcel
Madame CROMBEZ Nadia
Madame PARISOT Michèle
Madame SOWINSKI Yvelise
Monsieur VANDENBORREN Claude
Monsieur DRUELLE Claude
Monsieur LEGRIN Alain
Monsieur FROISSART Pascal
Madame SWINIARSKI Andrée
Madame TANTART Valérie
Monsieur LELEUX Pascal
Monsieur KUSNIREK David
Monsieur BIDAULT Bernard
Monsieur SEWERYN Philippe

Excusés :

Madame CHRISTMANN Chantal
(pouvoir à Monsieur GAPENNE)
Monsieur MATTEI Daniel
(pouvoir à Madame MOREN)
Madame DEMEYERE Martine
(pouvoir à Monsieur VANDENBORREN)
Monsieur BRULIN Frédéric
(pouvoir à Monsieur FROISSART)
Madame WATTIEZ Laurence
(pouvoir à Monsieur LEGRIN)

Monsieur le Maire a informé l'assemblée, avant l'ouverture de séance, qu'une autorisation préfectorale de prorogation d'un an pour le dépôt de l'AD'AP de la Ville (agenda d'accessibilité programmée) venait d'arriver en mairie. Ce délai, nécessaire pour un programme d'envergure touchant tous les équipements municipaux, était indispensable au vu des retards pris par la Ville en la matière et des investissements conséquents qui seront nécessaires pour se mettre aux normes. Selon les premiers rapports réalisés sur les bâtiments communaux, d'importants problèmes sont d'ores et déjà soulevés : l'ascenseur du Centre Social Bergerand n'est pas conforme à la législation qui date de 2003 alors qu'il a été installé en 2005, les portes installés à l'école Péri / Curie et le dernier marché de menuiseries, commandés par l'ancienne majorité, ne sont pas non plus conformes à la législation en vigueur de l'époque, le stationnement handicapé du parking du stade est aussi concerné par des problèmes de législation. L'équipe municipale actuelle doit reprendre ces dossiers de commande, vérifier le contenu des cahiers charges et se retourner vers les entreprises, les bureaux d'étude, sans garantie que des suites pourront être supportées par elles.

Après plusieurs mois d'attente, la plainte contre la construction irrégulière du Chemin de Vermelles sera examinée au TGI de Béthune au mois de Janvier.

Du côté des projets d'urbanisme, la convention d'aménagement de Ter-

ritoires 62 arrive bientôt à échéance et elle est entachée d'irrégularités. Alors que certaines étaient connues et dénoncées, d'autres apparaissent à l'heure d'aujourd'hui (antériorité de la convention sur la définition du projet de ZAC, qui rend les propositions de prorogation de convention hasardeuses pour la commune). Un conseil municipal sera convoqué avant celui de Décembre pour statuer sur cette affaire.

Monsieur le Maire est ensuite revenu sur les différents événements qui ont émaillé la période estivale pour les annaysiens :

- Tout d'abord, les conséquences désastreuses des événements climatiques du mois d'Août qui ont mis en exergue, une nouvelle fois, **l'inutilité du déversoir d'égout**. Désormais, **la CALL polluée à deux endroits** : au marais avec le (dys) fonctionnement du déversoir et dans le secteur du bas d'Annay, avec les risques sanitaires que les inondations provoquent. A cette période, les services d'urgence ont été injoignables durant plusieurs jours : ils ont été défaillants ! **Monsieur le Maire a caractérisé cette carence « d'abandon notoire de la commune »**. Les services préfectoraux, par manque de personnel, n'ont pas encore statué sur l'état de catastrophe naturelle. **Des actions et démarches sont à l'étude pour qu'enfin, la sécurité sanitaire des annaysiens soit entendue.**

- Du côté des réjouissances, l'été a été marqué par des festivités du 14 Juillet appréciées, par une excellente initiative

de l'OMCF de fête autour d'un concours de pétanque, le 15 Août à la Cité Leclerc. Et tant le séjour été que les accueils de loisirs et le CAJ ont comblé de satisfaction tous les participants et leurs familles.

La rentrée a été marquée par la première édition du **forum Sport/Santé**. Une vraie et belle réussite ! Toute une journée, les clubs sportifs et les professionnels de santé ont accueilli un public nombreux et intéressé par la démarche. Au final, les clubs sportifs de la commune ont enregistré de nouvelles inscriptions, les ateliers de marche chinoise et de sophrologie devaient déboucher sur de nouveaux participants (ils ont fait salle comble toute la journée) et les dépistages de santé ont permis au public de faire un point sur sa situation ou d'avoir des informations. Le

dépistage du diabète, organisé par le Centre Européen d'Etudes du Diabète accompagné par nos pharmaciens et infirmières, a démontré son utilité : **70 personnes devront se faire surveiller et 7 personnes dont 2 enfants ont été diagnostiquées diabétiques**. Monsieur le Maire a confirmé la reconduction d'une telle action l'année prochaine pour continuer à œuvrer à une meilleure santé via un programme ambitieux.

Pour terminer son préambule, Monsieur le Maire a annoncé qu'il présenterait **une motion contre les expulsions locatives** en fin de séance et avoir été saisi par Messieurs FROISSART et VAN DENBORREN qui, eux aussi, ont déposé **des motions contre la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités et contre la fermeture de la trésorerie municipale de Pont à Vendin**.

1. RÈGLEMENT INTÉRIEUR - ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 14 AVRIL 2015

Sur demande des services de la Préfecture, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à l'annulation de la délibération du 14 avril 2015 qui avait pour objet la modification de l'article 31 du règlement intérieur du Conseil Municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. BANQUET DES AÎNÉS - RECRUTEMENT DU PERSONNEL DE SERVICE

Il est décidé à l'unanimité de procéder au recrutement de 11 agents vacataires afin d'assurer le service du repas des aînés qui sera offert le 04 octobre en faveur des personnes âgées de 65 ans et plus. La dépense afférente sera prélevée sur les crédits figurant à l'article 64131 du budget en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. CLASSE DE DÉCOUVERTE À LA PETITE-PIERRE - INDEMNITÉ AUX ENSEIGNANTES

Trois classes des écoles Juliette Wantiez et Péri-Curie vont participer à un séjour en classe de découverte à La Petite Pierre (Vosges du Nord) du 29 septembre au 09 octobre 2015. Il est décidé à l'unanimité d'allouer aux trois enseignantes qui accompagnent leurs élèves en classe de découverte une indemnité dont le taux journalier est fixé par arrêté du 06 mai 1985. La dépense sera prélevée à l'article 6218 du budget de l'année en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. TERRAINS COMMUNAUX - PRIX DE LOCATION - ANNÉE 2015

Vu les dispositions de la loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010, vu le décret n° 2010-1126 du 27 septembre 2010, vu l'arrêté Préfectoral du 20 juillet 2015 fixant l'indice d'actualisation des fermages à 110,05 pour 2015 par rapport à 2014, le Conseil Municipal fixe comme suit le prix de location des terrains :

- 1.24 € l'are pour les parcelles cultivées - 15.57 € l'are pour les parcelles bâties

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de mettre en recouvrement les fermages de l'année 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. CRÉATION D'UN POSTE D'ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ (RAM) - MODIFICATION DU VOLUME HORAIRE DE TRAVAIL

Dans la perspective de l'ouverture prochaine d'un Réseau d'Assistantes Maternelles, le Conseil Municipal avait décidé lors de la séance du 30 juin 2015 de créer un poste de coordinateur de Réseau d'Assistantes Maternelles sur une durée de 17 h 30 hebdomadaires.

Les travaux préparatoires inhérents à l'ouverture de ce nouveau service et les discussions avec les services de la Caisse d'Allocations Familiales d'Arras ont fait apparaître des besoins supplémentaires notamment en matière d'aide à la Parentalité qui nécessitent que le volume hebdomadaire de l'agent devant intervenir sur ce poste soit augmenté. Aussi, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder au recrutement à compter du 26 octobre 2015 d'un éducateur spécialisé qui sera responsable du Réseau d'Assistantes Maternelles à raison de 20 heures par semaine au lieu de 17 heures trente. La dépense sera imputée au budget communal de l'année en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. DÉNOMINATION LOTISSEMENT STEMPNIAK

Il est décidé à l'unanimité d'attribuer au lotissement en cours d'aménagement sur le site du Quai d'Annay par la Société Stempniak la dénomination : Résidence Le Maresquai (en référence à l'appellation cadastrale du lieu).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. CONVENTION AVEC LA MISSION LOCALE DE LENS-LIÉVIN POUR LA MISE À DISPOSITION DE VOLONTAIRES DANS LE CADRE DU SERVICE CIVIQUE

Il est décidé à l'unanimité d'avoir recours au dispositif du Service Civique sur la Commune à compter du 1er octobre 2015 par le biais de la signature d'une convention avec la Mission Locale de Lens-Liévin. Les jeunes volontaires de 16 à 25 ans qui seront retenus se verront confier des missions d'intérêt général dans les domaines de l'Education, de la Solidarité et de l'Environnement.

Monsieur le Maire est autorisé :

- à signer avec la Mission Locale de l'Agglomération de Lens-Liévin les conventions de mise à disposition de volontaires.
- à signer les contrats d'engagement de service civique.
- à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une indemnité complémentaire de 106,31 € par mois à chacun des jeunes concernés

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA SOCIÉTÉ DE CHASSE « LA FRATERNELLE »

A l'occasion des Festivités organisées par la Municipalité sur le site des étangs communaux lors de la fête Nationale du 14 juillet, la Société de chasse « La Fraternelle » a animé un stand récréatif. Il est donc décidé à l'unanimité de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 500.00 €. La dépense sera prélevée à l'article 6574 du budget en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'OFFICE MUNICIPAL FÊTES ANIMATIONS CULTURES

A l'occasion des Festivités organisées par la Municipalité sur le site des étangs communaux lors de la fête Nationale du 14 juillet, l'Association « Office Municipal Culture Cérémonies Festivités a animé un stand récréatif. Il est donc décidé à l'unanimité de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 500,00 €. La dépense sera prélevée à l'article 6574 du budget en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. MOTION CONTRE LA FERMETURE DE LA TRÉSORERIE DE PONT-À-VENDIN

Une information syndicale parvenue récemment et une lettre publique du Maire de Pont-à-Vendin donnent à penser que la Trésorerie de Pont-à-Vendin sera fermée définitivement en fin d'année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'oppose à cette fermeture et exige que le recrutement d'agents nécessaires au bon fonctionnement du service soit assuré, tant pour les habitants que pour la Collectivité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. MOTION SUR LES CONSÉQUENCES DE LA BAISSÉ PROGRAMMÉE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT

Entre 2014 et 2017, l'Etat organise la réduction de 28 Milliards de dotations pour les collectivités locales (Communes, EPCI, Conseil Départementaux et Régionaux) en procédant à la baisse de dotations. Par ces réductions l'Etat met en péril le fonctionnement des Collectivités, le maintien des services publics de proximité et menace les projets futurs de la Commune.

Par conséquent, les élus municipaux, demandent le maintien des dotations aux collectivités et invitent les annaysiens à se mobiliser en nombre pour signer la pétition disponible en mairie à cet effet.

M.M. SWINIARSKI-TANTART-LELEUX-KUSNIREK-BIDAULT-SEWERYN PHILIPPE N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE.

12. MOTION CONTRE LES EXPULSIONS LOCATIVES ET LES RESTRICTIONS D'ÉNERGIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, exige l'examen attentif de chaque situation difficile (menace d'expulsion locative ou de restriction d'énergie) et un travail partenarial avec la Mairie ou le CCAS. Sans ces conditions réunies, les élus communaux s'opposeront à toute forme d'expulsion ou de précarisation des habitants et soutiendront le Maire qui prendra un arrêté interdisant les expulsions locatives et les restrictions d'énergie sur le territoire communal.

Il est du devoir des élus, comme inscrit dans le préambule de la Constitution Française de 1958, d'assurer les moyens de l'égalité de l'accès aux droits de tous.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à dix neuf heures vingt cinq minutes.

Messieurs Pascal Froissart, Jean-Claude Vandenborren et M. le Maire, ont présenté au Conseil Municipal trois motions importantes. Rien de politicien dans ces motions, mais beaucoup de protestation à l'encontre des politiques nationales que les Annaysiens doivent connaître.

Que cela soit **la dénonciation des baisses des dotations de l'état aux collectivités** (qui, il faut le rappeler, génèrent des contrats aux entreprises et donc des emplois) ou du **projet de fermeture de la Trésorerie municipale de Pont à Vendin** : Notre devoir d'élus est de condamner ces projets !

La troisième motion s'oppose aux expulsions locatives. Les dégradations du pouvoir d'achat deviennent dramatiques, privant les familles du plus élémentaire des droits : celui du logement. Dans la communauté d'agglomération, ce sont près de 80% des demandeurs de logements qui devraient pouvoir bénéficier de loyers très modérés quand on prend en compte leurs revenus. Beaucoup d'entre eux sont donc contraints de vivre dans des logements dont le loyer résiduel (aides au logement déduites) reste encore au-dessus de leurs moyens. Il s'agit donc d'un drame programmé, surtout lorsqu'il s'y ajoute un accident de la vie. Comme d'autres de ses collègues en France, M. le Maire, soutenu par son conseil municipal, vient de prendre un arrêté interdisant les expulsions pour motif économique dans notre commune. C'est un acte de justice sociale et d'humanité, pas un acte de rébellion contre l'autorité. C'est un appel aux gouvernants : **rendre la politique du logement accessible à tous les revenus modestes !**

Des travaux sont en cours de réalisation pour cette fin d'année : adaptation des 5 quais de bus de la RD 164, réfection de la rue du 8 Mai, prolongation du trottoir entre la place et l'école Wantiez, réfection du trottoir de la salle des fêtes avec accessibilité aux personnes à mobilité réduite, installation d'une fontaine au cimetière avec accès macadamisé...

Vous rencontrerez également des jeunes en contrat "Service Civique" sillonner les espaces naturels pour améliorer le cadre de vie, prévenir les incivilités avec beaucoup de pédagogie, M. Claude Druelle suivra cette mission de 6 mois que nous pourrons reconduire avec d'autres jeunes à l'avenir, selon les besoins de la commune.

Nous tenons également à vous remercier toutes et tous de votre présence participative au forum Sport Santé, notre équipe est fière de ce succès.

Nous restons à votre écoute, tout n'est pas parfait, beaucoup reste à faire, toutes vos idées ou initiatives permettant encore d'améliorer notre bien vivre ensemble sont les bienvenues.

Vos élu(e)s de l'Union Annaysienne:

Yves Terlat, Michèle Moren, Albert Dancoisne, Angèle Dupayage, Lucien Chatelain, Astrid Beaucourt, Daniel Mattéi, Nathalie Delannoy, Tony Dedourge, Laurence Wattiez, Alain Legrin, Yvelise Sowinski, Claude Vandenborren, Chantal Christmann, Claude Druelle, Michèle Parisot, Pascal Froissart, Martine Demeyere, Marcel Gapenne, Nadia Crombez, Frédéric Brulin.

La souffrance au travail du personnel communal

Des employés municipaux, sous couvert de l'anonymat, nous ont confiés leur situation de mal être, de souffrance au travail comme en témoigne d'ailleurs le nombre élevé de personnes en arrêt de travail pour stress chronique voire de dépression nerveuse. Tous les services sont touchés et certains salariés de la commune font même l'objet de procédures disciplinaires.

Pourtant M. TERLAT n'a-t-il pas écrit - dans un courrier que nous tenons à disposition adressé avant le 1er tour des municipales à la Secrétaire du syndicat CGT de la commune d'Annay, relayé dans le personnel municipal - que "...notre position sera celle de la défense de l'emploi dans lequel chacun doit trouver son épanouissement professionnel...", "...tout doit favoriser le bien-être au travail...", "...nous chercherons à ce que chacun puisse s'épanouir dans le cadre de son activité", etc.

Andrée SWINIARSKI, Valérie TANTART, Bernard BIDAULT, David KUSNIREK, Philippe SEWERYN et Pascal LELEUX, Conseillers municipaux de la liste « Rassemblement pour l'avenir ».